



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le mercredi 26 juin 2019

Lutte contre pauvreté

Le conseil départemental met les bouchées triples en direction des jeunes et des familles de Meurthe-et-Moselle

Création d'un dispositif innovant d'accès aux loisirs pour les 6-16 ans, création d'un outil numérique pour stimuler l'engagement bénévole et citoyen, baisse du prix du repas en collège pour 15 000 familles : la Meurthe-et-Moselle, l'un des 10 territoires démonstrateur de lutte contre la pauvreté en France, multiplie les initiatives.

Réunis en session publique depuis lundi 24 juin 2019, les élus de l'assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle ont décidé de prendre concomitamment trois délibérations qui sont autant d'innovations en direction des familles et des jeunes du Département.

Le conseil départemental a en effet décidé, avec la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF 54) et l'État, de créer le dispositif Pass Jeunes 54. Il va permettre, dans un premier temps, à près de 6 000 jeunes de 6 à 16 ans de bénéficier d'aides à la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisir.

« De nombreux jeunes de Meurthe-et-Moselle, pour des raisons financières essentiellement, ne peuvent participer à ces activités. Pass Jeunes 54 va permettre dès la rentrée de septembre un appui financier en fonction des ressources des familles », a indiqué Mathieu Klein, le président.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, dont le Département est l'un des 10 territoires démonstrateurs.

L'aide prendra la forme, simple, d'une réduction sur les frais d'adhésion. Les familles concernées recevront un courrier à leur domicile au mois d'août. Le montant de l'aide accordée leur y sera précisé ainsi que l'enfant bénéficiaire. La famille communiquera ce courrier à l'association de son choix pour inscrire son enfant. La réduction sera effective immédiatement. L'aide apportée aux familles sera de 50 €, 70 € ou 100 € en fonction de leur quotient familial. Ce montant correspond à une participation maximale. Il est cumulable avec les aides des communes ou des communautés de communes.

« Ce dispositif original repose sur une ambition forte et simple : garantir le droit des jeunes à pratiquer un loisir, un sport ou une activité artistique. À terme, nous visons 8 000 jeunes », précise Antony Caps, vice-président délégué à l'éducation, à la citoyenneté et aux sports.

Les deux autres dispositifs sont prévus pour l'automne et le début de l'année 2020.

Le premier est le lancement d'une plateforme internet. Son nom : *Place de l'engagement*. Son but : permettre à des associations de faire connaître leurs besoins et à des personnes désireuses de donner de leur temps de s'engager localement.

Un défi, à l'heure où le bénévolat évolue et où les associations cherchent à se renouveler. «*Nous avons choisi de nous appuyer sur des associations et des fédérations locales et sur l'expertise de France Bénévolat*», souligne Antony Caps.

La création de cet espace numérique unique en son genre favorisera le partage d'informations entre associations sur un même territoire, mettra en lien les structures en recherche de bénévoles et les citoyens souhaitant donner de leur temps. Parallèlement, le conseil départemental travaille afin de lutter contre la fracture numérique : des points d'accès en proximité et un accompagnement adapté permettront à tous de s'engager, même sans compétence informatique ou accès à internet à domicile.

Le second concerne la tarification de la restauration dans les collèges. Ainsi qu'il s'y était engagé, le Département va plus loin pour favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

2 500 collégiens bénéficiaient déjà de repas facturés 1 € alors que le coût de fabrication est de 7,60 €. Cela restait trop onéreux pour certaines familles.

C'est pourquoi, à partir du 1^{er} janvier 2020, le conseil départemental mettra en place une nouvelle grille tarifaire dont un repas à 50 centimes. Pour éviter les effets de seuil, 7 tarifs allant de 50 centimes à 5 € seront proposés en fonction des ressources des familles. 15 000 demi-pensionnaires verront le prix de leur repas diminuer.

« Précisons que quel que soit le prix du repas, 100 % des familles bénéficient d'un coup de pouce du Département. Une belle façon de concilier lutte contre la précarité et alimentation équilibrée », conclut Mathieu Klein



Didier JACQUOT
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle
Direction de la Communication
☎ 03 83 94 54 74 – 06 03 22 20 58